

avec moyenne et basse justice suivant la coutume de Paris — dix arpents de terre de profondeur, sur un de large, "lequel s'appellera le fief de Bécancourt, sis sur le chemin du Cap-Rouge, qui était ci-devant des terres de la ferme appartenant à la dite compagnie, lesquels dix arpents sont chargés de bois revenu depuis qu'ils sont défrichés." Signé à Paris : A. Cheffault, secrétaire de la compagnie¹. La ville de Québec comprend, dans ses limites actuelles, une dizaine de fiefs, dont l'un est celui de Bécancour. Les autres sont ceux des ursulines, de la Fabrique, du Cap-aux-Diamants, de la Miséricorde, des Récollets, Villeraye, Sasseville et Sault-au-Matlot².

Le 24 septembre 1657, Charles Le Moyne obtient la première des trois concessions qui composent la seigneurie de Longueuil, soit cinquante arpents de front sur cent de profondeur, à la charge du revenu "d'une année à chaque mutation de possesseur, suivant la coutume du Vexin Français." La deuxième, qui lui donnait l'île Sainte-Hélène et l'île Ronde, lui fut d'abord promise par un billet de Charles de Lauson-Charny, du 30 mai 1664, "aux charges qu'il plairait au sieur (Jean) de Lauzon y apposer," et ensuite par un titre daté à Paris, le 20 mars 1665, donné par l'ancien gouverneur-général Jean de Lauson ci-dessus, "comme tuteur et ayant la garde noble des enfants mineurs de feu sieur (Jean) de Lauzon, grand sénéchal de ce pays, auquel appartenait la seigneurie de la Cité... pour par lui (Le Moyne) en jouir en fief, avec justice moyenne et basse seulement, relevant la dite seigneurie de la Cité, et pleine foi et hommage, à la charge de dix minots de blé froment de rente noble, féodale et foncière, payable à chaque fête de Saint-Martin d'hiver, avec le revenu d'une année de la dite île (Sainte-Hélène) à chaque mutation de possesseur, suivant la coutume du Vexin Français..." Au bas de ce titre, le sieur de Lauson-Charny "reconnaît que la rente portée par icelui est exorbitante et beaucoup au-dessus de ce que l'on pourrait exiger pour la dite concession, et en vertu du pouvoir à lui donné par le dit sieur de Lauson (son père), il réduit la dite rente à dix livres en argent³, par écrit signé de lui, daté à Québec, le 12 décembre 1665." La troisième concession (3 novembre 1672) agrandit la seigneurie primitive de chaque côté⁴.

L'île d'Orléans, l'un des groupes les plus importants de cette époque, mérite une mention. En 1657, M. Charles de Lauson vendit à Julien Fortin dit Bellefontaine sa part de société dans la propriété de l'île d'Orléans, mais se réserva la seigneurie de Lirec dont il possédait le titre particulier⁵. Fortin s'était marié à Québec, le 11 novembre 1652, avec Geneviève Gamache dit Lamarre, dont un frère fut seigneur de l'Islet. La seigneurie de Lirec, comprenant la paroisse de la Sainte-Famille et une partie de celle de Saint-Pierre, fut vendue (2 septembre 1666) par M. Charles de Lauson à Mgr de Laval⁶. De 1657 à 1660, des terres

¹ *Titres seigneuriaux*, p. 145.

² J.-M. Lamoine : *Les rues de Québec*, p. 30.

³ Cette année 1665, l'argent commençait à arriver de France.

⁴ *Tenure seigneuriale*, vol. II, p. 81. *Titres seigneuriaux*, pp. 99, 301.

⁵ Turcotte : *Histoire de l'île d'Orléans*, p. 64-5.

⁶ Cela explique pourquoi, après avoir vendu sa part dans la société, il restait encore seigneur de Lirec.